NON AUX CADEAUX FISCAUX POUR LES FAMILLES AISÉES!

PS

Publiée dans la Feuille fédérale le 08.10.2019

Référendum contre la modification de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (LIFD) (Déduction fiscale des frais de garde des enfants par des tiers). Les citoyennes et citoyens suisses soussignés ayant le droit de vote demandent, en vertu de l'art. 141 de la Constitution fédérale et conformément à la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (art. 59a à 66), que la modification du 27 septembre 2019 de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (LIFD) (Déduction fiscale des frais de garde des enfants par des tiers) soit soumise au vote du peuple.

Seuls les électrices et électeurs ayant le droit de vote en matière fédérale dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature. Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main. Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'un référendum est punissable selon l'art. 281 respectivement l'art. 282 du Code pénal.

N° postal:		Commune politique:			Canton:			r,
N°	Nom et Prénom (écrire de sa propre main et si possible en l	majuscules)	Date de naissance (jour/mois/année)	Adresse exacte (rue et numéro)		Signature manuscrite	Contrôle (laisser en blanc)	OUI, tenez- informé! (accrocher
1.								
2.								
3.								
4.								

Expiration du délai référendaire: 16.01.2020

_ '									
Le comité du référendum se chargera de demander l'attestation de la qualité d'électeur des signataires ci-dessus.									
Le/la fonctionnaire soussigné/e certifie que les (nombre) signataires du référendum dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.									
Le / la fonctionnaire compétent/e pour l'attestation (signature manus	Sceau								
Lieu	Date								
Signature	Fonction officielle								

NON AUX CADEAUX

Merci d'envoyer votre signature dès que possible mais avant le 13.12.2019.

AUX CADEAUX FISCAUX POUR LES FAMILLES AISÉES!

- Seules les familles les plus riches en profiteraient.
- Ce cadeau fiscal coûterait 350 millions de francs à la classe moyenne, car elle devra combler la perte fiscale si l'argent vient à manquer pour les réductions de primes, les places de crèche ou l'éducation.
- La moitié des familles n'en profiterait pas. Les familles à faible revenu ne paient pas d'impôt fédéral direct et n'ont, de ce fait, pas accès à ces déductions.

Soutenez le référendum avec un don – Merci ! www.stop-cadeaux-fiscaux.ch





GAS/ECR/ICR

nicht frankieren ne pas affranchir non affrancare 50391351 000002







Référendum Stop Cadeaux Fiscaux Case postale 5534 8050 Zurich